

Date : 14/05/2021

De la part de Cabinet du maire
06 16 04 43 10 - a.demoz@mairie-chambery.fr

Réouverture des terrasses : la Ville accompagne les cafés-restaurants

La Ville de Chambéry est au côté des cafetiers et des restaurateurs pour la réouverture des terrasses à partir du mercredi 19 mai afin de permettre la reprise de l'activité, dans le respect des règles sanitaires.

Agrandissement des terrasses : la Ville enrichit son dispositif de soutien aux commerçants

Afin de soutenir ces établissements durement touchés par la crise, la Ville a proposé, partout où cela est matériellement possible, un agrandissement des terrasses pouvant aller jusqu'à leur doublement.

Chaque terrasse a été étudiée au cas par cas. Les extensions ont été proposées en tenant compte des contraintes techniques (entrées d'immeuble, arrivées électriques, etc.), des exigences de sécurité et avec une vigilance pour minimiser les nuisances.

Cet agrandissement des terrasses est accordé à titre gratuit, comme mesure de soutien à la reprise.

Il vient s'ajouter aux autres mesures votées lors du conseil municipal du 12 avril : exonération de loyer pour les établissements fermés locataires de la Ville ainsi que suppression de la taxe d'occupation des terrasses pendant 3 mois à compter de la réouverture (donc jusqu'en août 2021 inclus).

Que prévoit le plan de déconfinement fixé par l'Etat ?

A compter du 19 mai, les cafés - restaurants sont autorisés à rouvrir leurs terrasses à 50 % de leur capacité, afin d'assurer l'espacement des clients. La limite est fixée à 6 personnes par table.

A noter que la jauge de 50% ne s'applique pas aux petites terrasses (moins de 10 tables) qui devront en revanche prévoir des séparations entre chaque table (plexiglas, plantes...).

« Nous savons combien le 19 mai est attendu, par les commerçants comme par leurs clients. Avec ces mesures, la Ville permet une reprise rapide de l'activité, sans faire de compromis avec la sécurité sanitaire. »

Raphaële Mouric - Adjointe chargée du développement de l'économie locale et de l'attractivité